



CH-3003 Bern, BVET, LPE

Aux destinataires selon la liste ci-jointe

Référence/ numéro de dossier: 2008-06-11/33

Votre référence:

Notre référence: LPE

Dossier traité par : Lukas Perler

**Bern-Liebefeld, 12 juin 2008**

## **Modification de l'ordonnance sur les épizooties**

### **Audition**

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous vous soumettons un projet de modification de l'ordonnance sur les épizooties en vous priant de nous faire parvenir vos avis et remarques d'ici au

**22 août 2008**

adressés à l'Office vétérinaire fédéral, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, par courrier postal ou électronique (margot.rentsch@bvet.admin.ch).

La loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur les épizooties a connu diverses modifications dans le cadre de la politique agricole 2011. Le projet de modification de l'ordonnance sur les épizooties ci-joint contient les dispositions d'exécution des nouveaux articles 16, 20, al. 2 et 56a de la loi sur les épizooties. Il s'agit pour l'essentiel de l'enregistrement central des unités d'élevage d'équidés, de volailles domestiques, de poissons et d'abeilles ainsi que du commerce de bétail et de la taxe d'abattage.

Nous proposons, en outre, d'adapter les mesures de lutte contre plusieurs épizooties à la lumière des connaissances scientifiques actuelles et du changement de la situation épizootique.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur ces modifications dans le rapport explicatif annexé.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Hans Wyss  
Directeur

Annexes:

- Projet de modification de l'ordonnance et rapport explicatif
- Liste des destinataires

Office vétérinaire fédéral OVF  
Margot Rentsch  
Schwarzenburgstrasse 155, 3097 Bern-Liebefeld  
Adresse postale: CH-3003 Berne  
Tél. +41 (0)31 323 85 16  
margot.rentsch@bvet.admin.ch  
www.bvet.admin.ch